



Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



1^{ère} réunion du groupe de travail « plaisance - pêche récréative »

Ordre du jour :

Point sur la démarche Natura 2000 en mer,
Quels enjeux pour la plaisance - pêche récréative?

30 novembre 2010
Carry-le-Rouet



Rappels de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue





Natura 2000 : un réseau écologique européen

- Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels remarquables (Europe : 26 300 sites , 13 % du territoire terrestre).
- Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales , culturelles et régionales dans une logique de développement durable.



- Ce réseau est constitué de deux types de zones :
 - les Zones de Protection Spéciale ZPS désignées dans le cadre de la directive européenne « Oiseaux »
 - les Zones Spéciales de Conservation ZSC désignées dans le cadre de la directive européenne « Habitats » (1992)

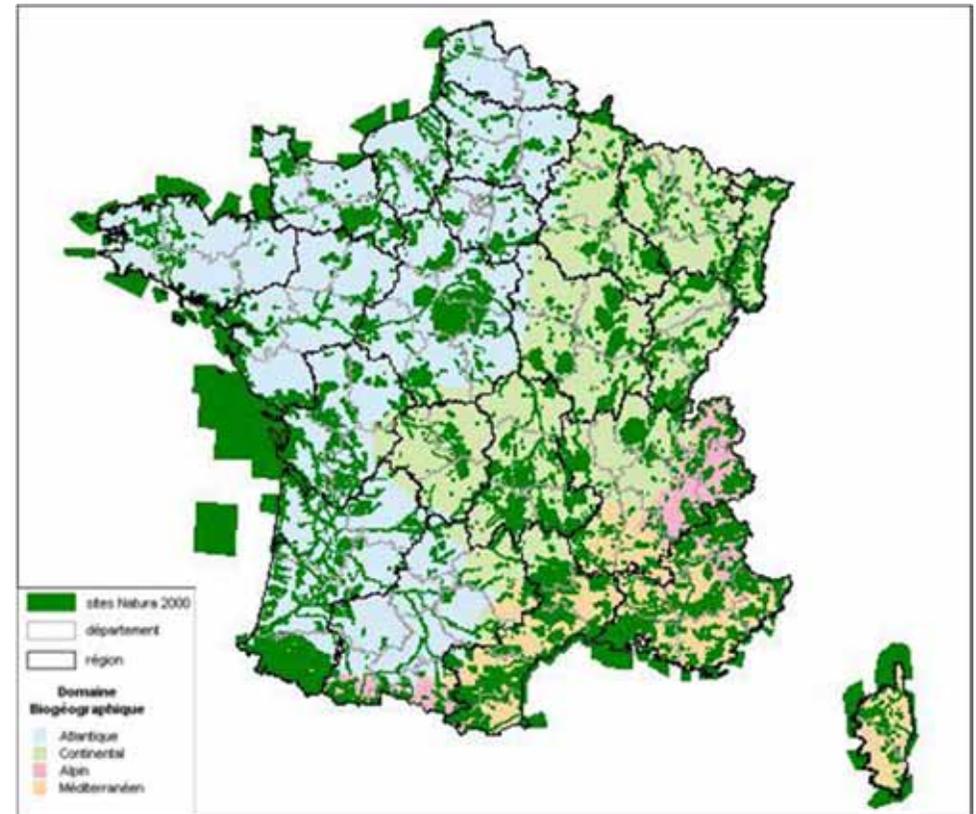
Cap sur Natura 2000 en mer



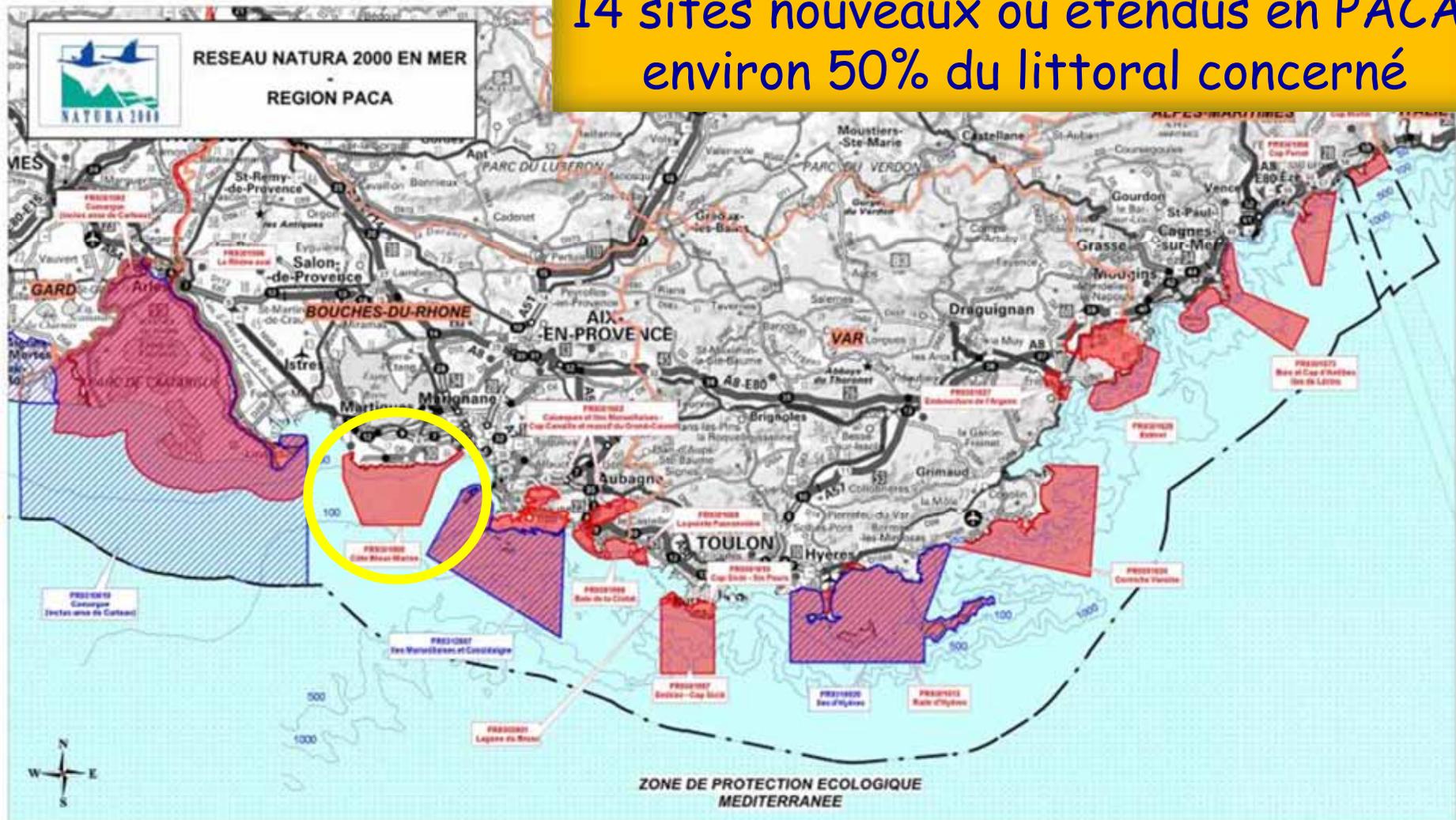


Natura 2000 en France, quelques chiffres

- Au niveau terrestre : 1706 sites - 6.82 Mha - 12% du territoire national
- Au niveau marin : 76 nouveaux sites transmis en nov. 2008 à l'Europe
- Total de 200 sites avec partie marine, superficie globale de 3.1 Mha



14 sites nouveaux ou étendus en PACA, environ 50% du littoral concerné



Site Natura - Directive Habitats

- proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)
- Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Site Natura - Directive Oiseaux

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Délimitation des espaces maritimes français

- Frontière maritime ou ZPE
- Limite de la mer territoriale 12 MN
- Limite de département
- Bathymétrie

0 15 30 45 60 Kilomètres

0 6 12 18 24 Milles nautiques

Source : DREAL PACA, Préfecture Maritime, SHOM, IGN
Conception : DREAL PACA - JH - Juin 2010



Cap sur Natura 2000 en mer





Site Côte Bleue marine FR 930 1999

Superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur, > 6 MN au large



10 km Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.



Site Côte Bleue Marine

Quelques dates clés

- Réunion de consultation pour le site Côte Bleue Marine le 11 janvier 2008 à Carry : proposition de zonage du site marin Côte Bleue Marine.
- Délibération du Comité Syndical du 29 janvier 2008 : prise en considération, propositions, et candidature opérateur du site Côte Bleue Marine.
- Première réunion du Comité de Pilotage (COFIL) le 16 novembre 2009, présidé par le Préfet Maritime de la Méditerranée : désignation du Parc Marin de la Côte Bleue comme opérateur du site Côte Bleue Marine
- Deuxième réunion du COFIL le 28 septembre 2010 : état d'avancement des inventaires (biologiques et socio-économiques) et organisation de la démarche de Concertation



Parc Marin : rédaction du document d'objectifs (DOCOB)

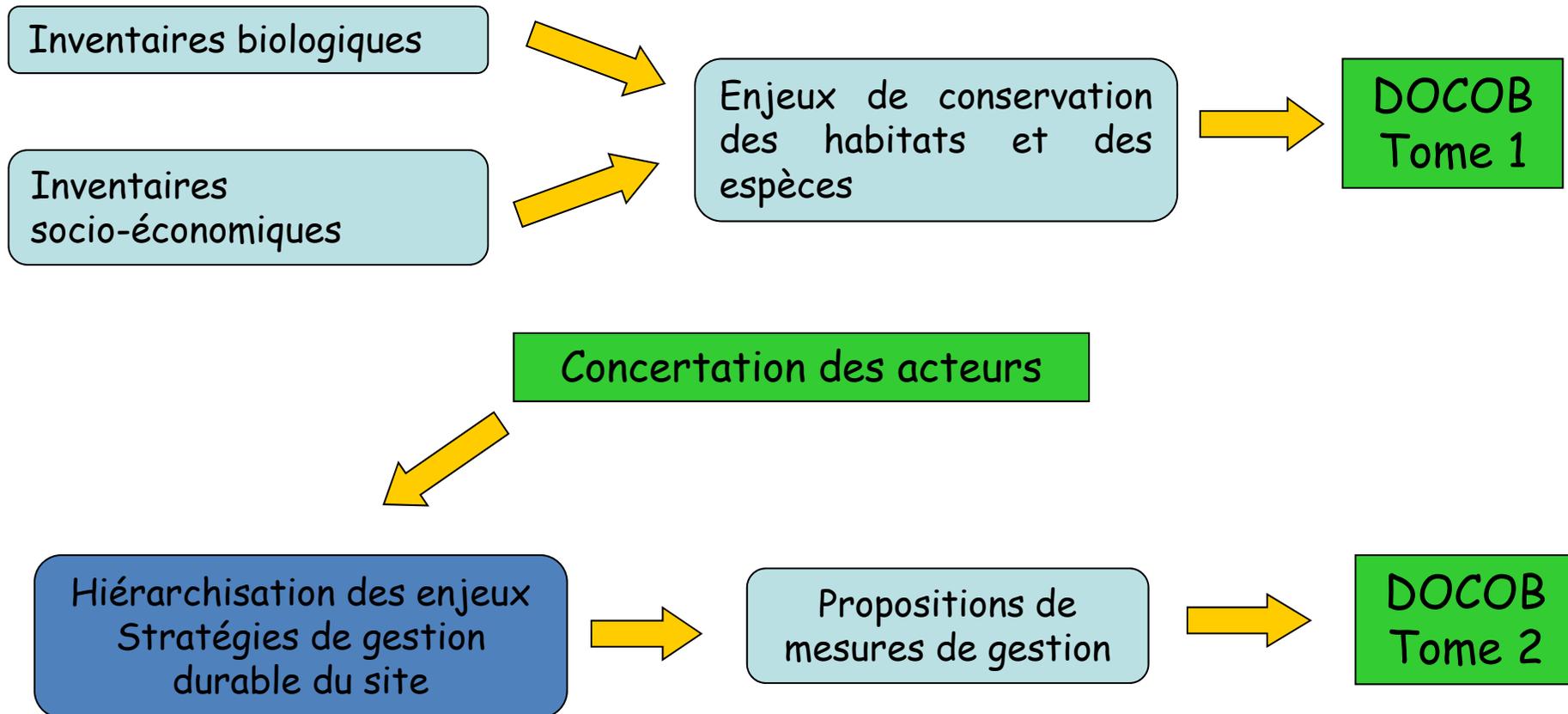
- L'opérateur est chargé de la rédaction du DOCOB :
 - sur proposition du Comité de Pilotage et sous son suivi
 - et en concertation avec les acteurs locaux
- Le DOCOB définit pour chaque site Natura 2000 les objectifs et mesures de gestion



- Il est approuvé par les Préfets (Maritime, Région et Département) et le Commandant de la zone maritime



Le document d'objectifs (DOCOB)





Les enjeux : conservation des habitats



Herbier de Posidonie



Habitat « Récifs »



Autres Habitats d'intérêt communautaire :



Grottes



Ceintures algales



Bancs sableux



Plages et lisses

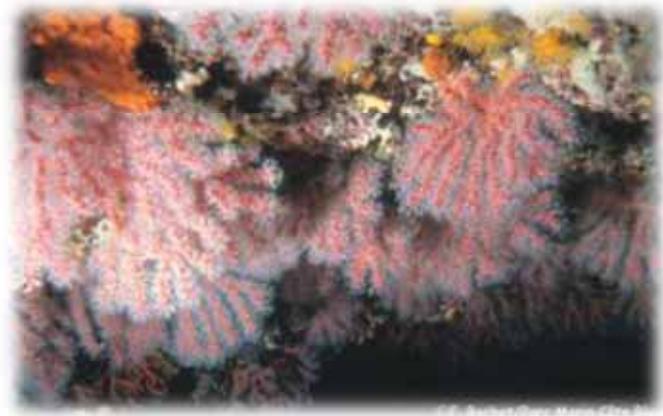


Les enjeux : conservation des espèces



- Espèces prioritaires
Le grand dauphin (*Tursiops truncatus*)

- Autres espèces (invertébrés) :
Celles de la Directive Habitat (Annexe 2,4 et 5) :
(ex. grande nacre, datte mer, cigale, langouste, corail rouge)
Prise en compte espèces ZNIEFF et
Convention Berne/Barcelone





Natura 2000 en mer : une procédure récente

Un exercice cadré dans un contexte d'acquisition des connaissances :

- Des documents non finalisés : guide d'élaboration des DOCOB en mer
- Un cadrage réglementaire en cours sur le régime d'analyse des incidences des activités dans les sites Natura 2000 (Cf. fin du diaporama)
- Un marché national inventaires des biocénoses marines / cartographie des habitats lancé par l'Agence des AMP
- Des référentiels sur la caractérisation et l'état de conservation des habitats marins qui restent largement à mettre au point



Avancement des inventaires biologiques et premiers résultats

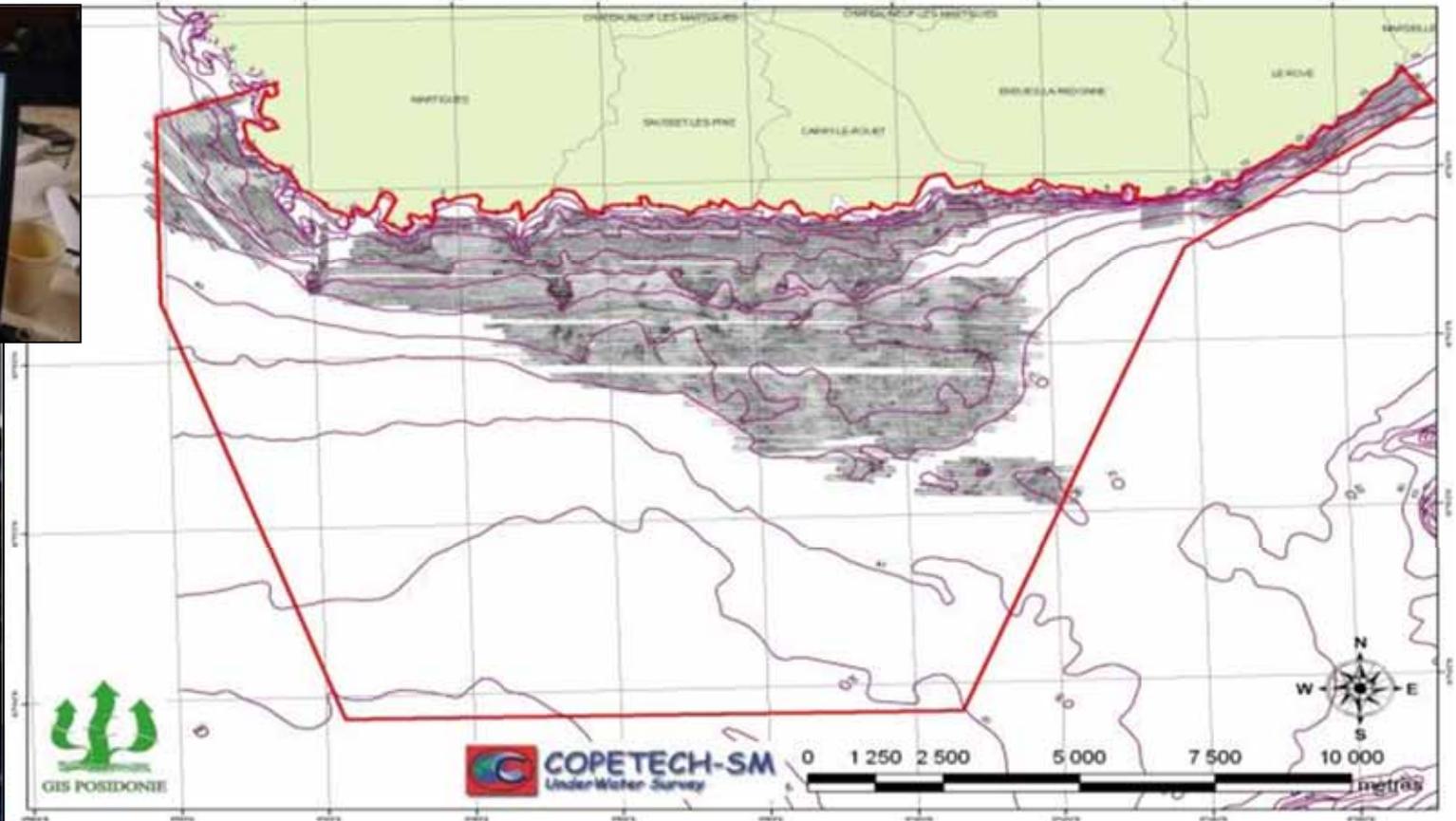




Campagne cartographique spécifique

Marché national Agence AMP attribué au GIS-Posidonie/Copetech pour le lot 12 « CB Marine » :

- Campagne sondeur et sonar latéral, avril 2010
- 69 km² couvert+25 km² multifaisceaux, 780 km de linéaire, jusqu'à -70 m

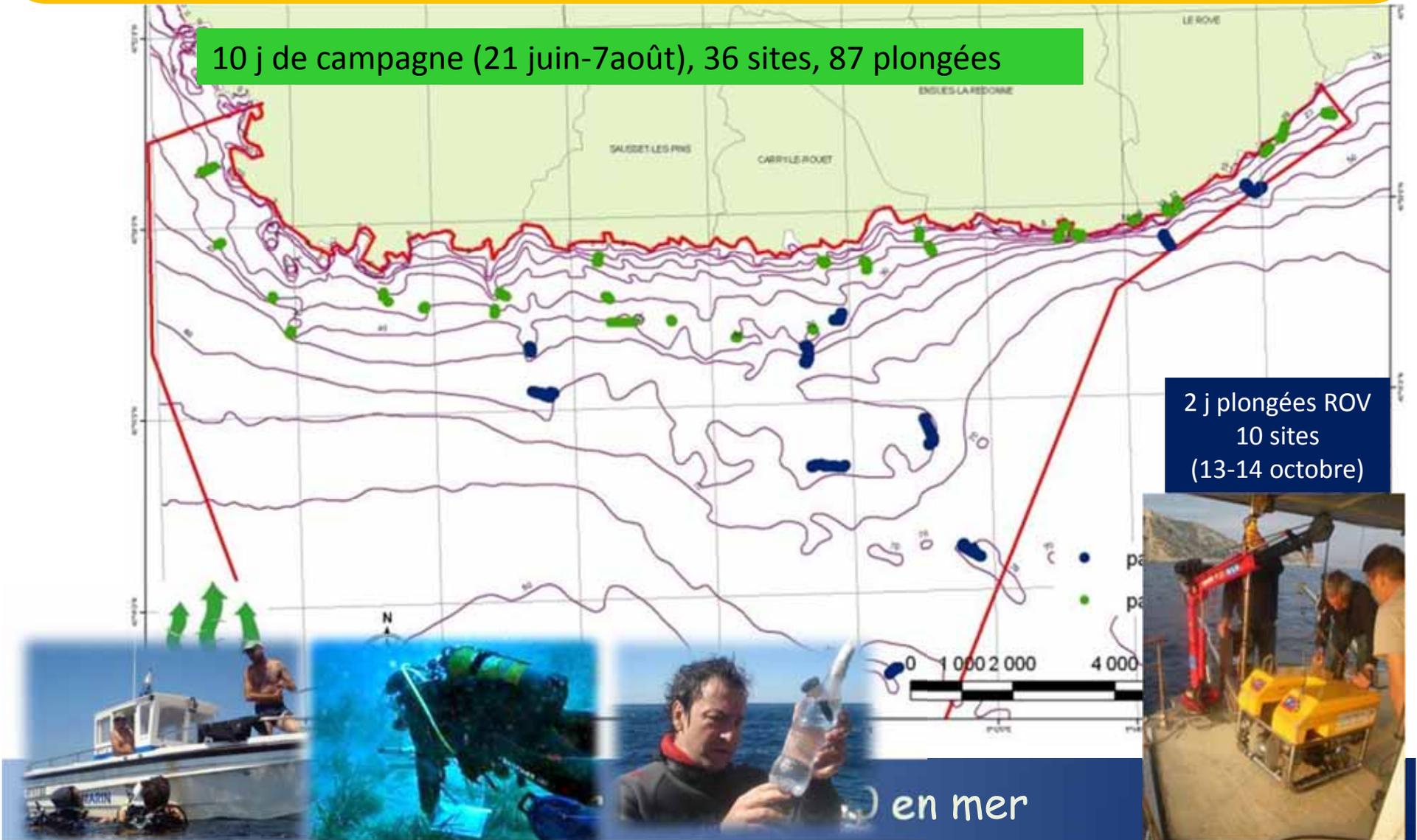




Vérités-terrain en plongée GIS/Parc Marin

10 j de campagne (21 juin-7août), 36 sites, 87 plongées

2 j plongées ROV
10 sites
(13-14 octobre)





Habitat prioritaire Natura 2000 : herbier de Posidonie (1120)

- Présent sur toute la Côte Bleue. Le plus vaste herbier des BdR (plus de 1 200 ha)
- Structures très variées (herbier de plaine, sur roche, nombreuses intermattes, ...)
- Globalement une bonne vitalité d'ensemble (densités, recouvrement, croissance, équilibre sédimentaire), mais des limites en régression





Caractérisation de l'habitat récifs 1170

- Habitat récifs très bien représenté et très diversifié sur la Côte Bleue
- Le coralligène (1170-14) se développe aussi bien en plateaux (Arnettes, Sanchrist, Mornas) qu'en parois (tombant de Carro, Méjean, Elevine)
- Bonne vitalité d'ensemble du coralligène, malgré l'envasement : peu de gorgones nécrosées, bon recrutement, peu d'éponges perforantes, ...





Etude complémentaire sur certains habitats

- Cartographie de la frange littorale et des banquettes de Posidonies.
- Ceintures de *Cystoseira amentacea* var. *stricta* et encorbellements *Lithophyllum byssoides*





Etude complémentaire sur certains habitats

- Caractérisation de 2 grottes sous-marines (falaise Méjean et la Vesse)
- Les dernières grottes de taille importante connues jusqu'en Catalogne
- Certaines espèces (éponge *Petrobiona massiliana*, véritable fossile vivant) ont leur limite de répartition occidentale





Inventaires des espèces d'intérêt Natura 2000

- Fiche spécifique d'observation des Cétacés
- Données des échouages sur la Côte Bleue (3 à 5 par an depuis 2003)





FICHE D'OBSERVATION DE MAMMIFÈRES MARINS SUR LA CÔTE BLEUE - EN 2010 -


- Campagne de recensement organisée par le Parc Marin de la Côte Bleue, dans le cadre de révisions européennes NATURA 2000, qui vise à améliorer la préservation du milieu marin et la pratique des activités balnéaires. Cette campagne permettra une meilleure connaissance des espèces de cétacés fréquentant nos côtes -

Date d'observation : / / 2010 Heure locale : H min
 Durée de l'obs. : H min

POSITION : Latitude N : Longitude E :

Près des côtes (< 1MN) Loin des côtes (> 1MN)
 Si près des côtes, préciser le lieu géographique :

ESPECE :

Critères de détermination. Type de nageoire dorsale et de bec :

			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Tursiops truncatus</i> Grand dauphin (2,5 m)	<i>Stenella coeruleoalba</i> Dauphin bleu et blanc (2 m)	<i>Delphinus delphis</i> Dauphin commun (2 m)	<i>Grampus griseus</i> Dauphin de Risso (4m)
			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Globicephala melas</i> Globicephale noir (5 m)	<i>Balaenoptera acororonta</i> Ptit requin (9 m)	<i>Balaenoptera physalus</i> Requin commun (22 m)	<i>Physeter macrocephalus</i> Cachalot (38 m)

Nombre d'individus : (mini : maxi :)

Présence de jeunes individus : Nombre approximatif :

Taille approximative :

Distance minimale d'observation :

Direction globale suivie :

Autres animaux observés à proximité (oiseaux, banc de poissons) :

Autres rencontres : tortues marines, requins, raies..... (préciser la taille et le nombre) :



Cap sur Natura 2000



Inventaires des espèces d'intérêt Natura 2000

Espèces protégées, annexes DH, listes ZNIEFF, Conventions de Berne et Barcelone

- Croisement avec données antérieures = une centaine d'espèces d'intérêt

Exemple :

- La grande Nacre (*Pinna nobilis*, A4) abondante à Bonnieu
- Le corail rouge (*Corallium rubrum*, A5) est omniprésent sur la Côte Bleue, avec certains faciès remarquables
- Nombreuses éponges, cnidaires, mollusques, crustacés d'intérêt...

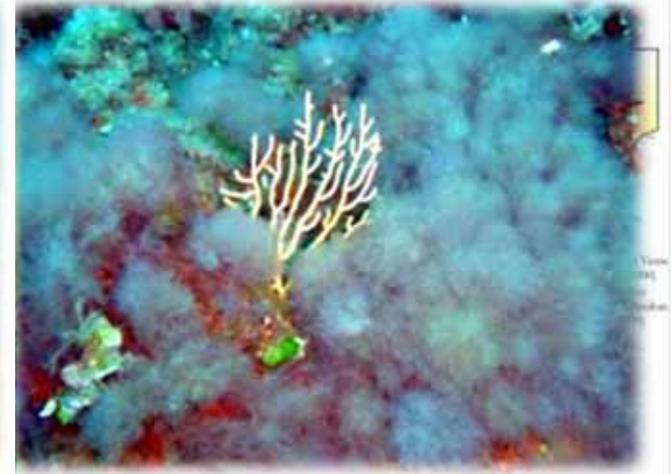
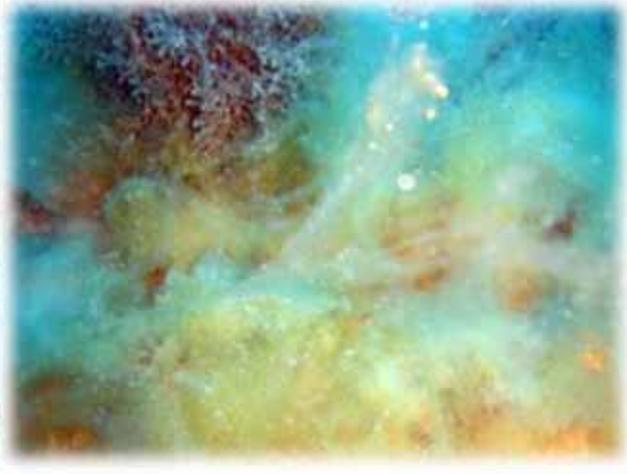
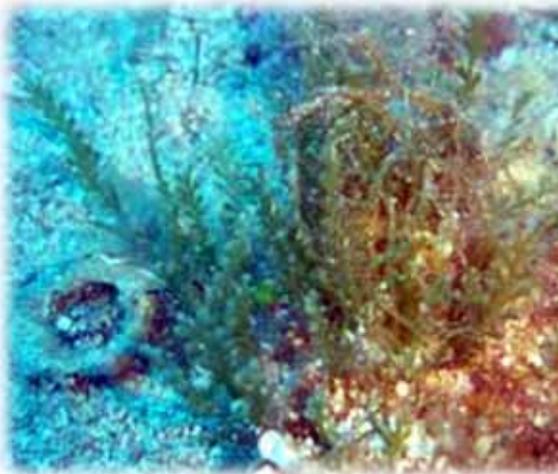




Inventaires des espèces invasives

Les espèces invasives montrent globalement un développement limité :

- Cas de l'algue *Caulerpa racemosa*
- Cas d'algues filamenteuses en mucilage (développement saisonnier)



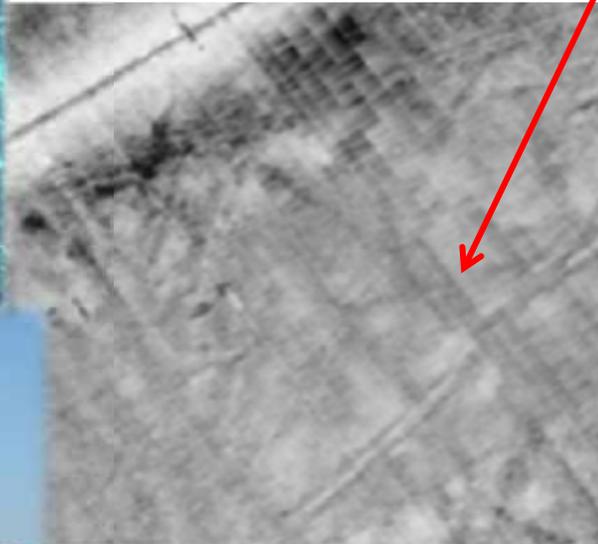


Atteintes / facteurs de risque sur l'herbier de posidonie

- Plongées sur sites de mouillages forains (Méjean, Elevine, La Vesse). L'impact des ancrages semble très localisé et limité pour les petites unités (plaisance)
- Partie Est du site (large GPMM à Corbières), en limite inférieure d'herbier (-25 m) et au-delà, traces de mouillages liées à l'ancrage de très grosses unités



Nombreux sillons visibles sur le sonogramme



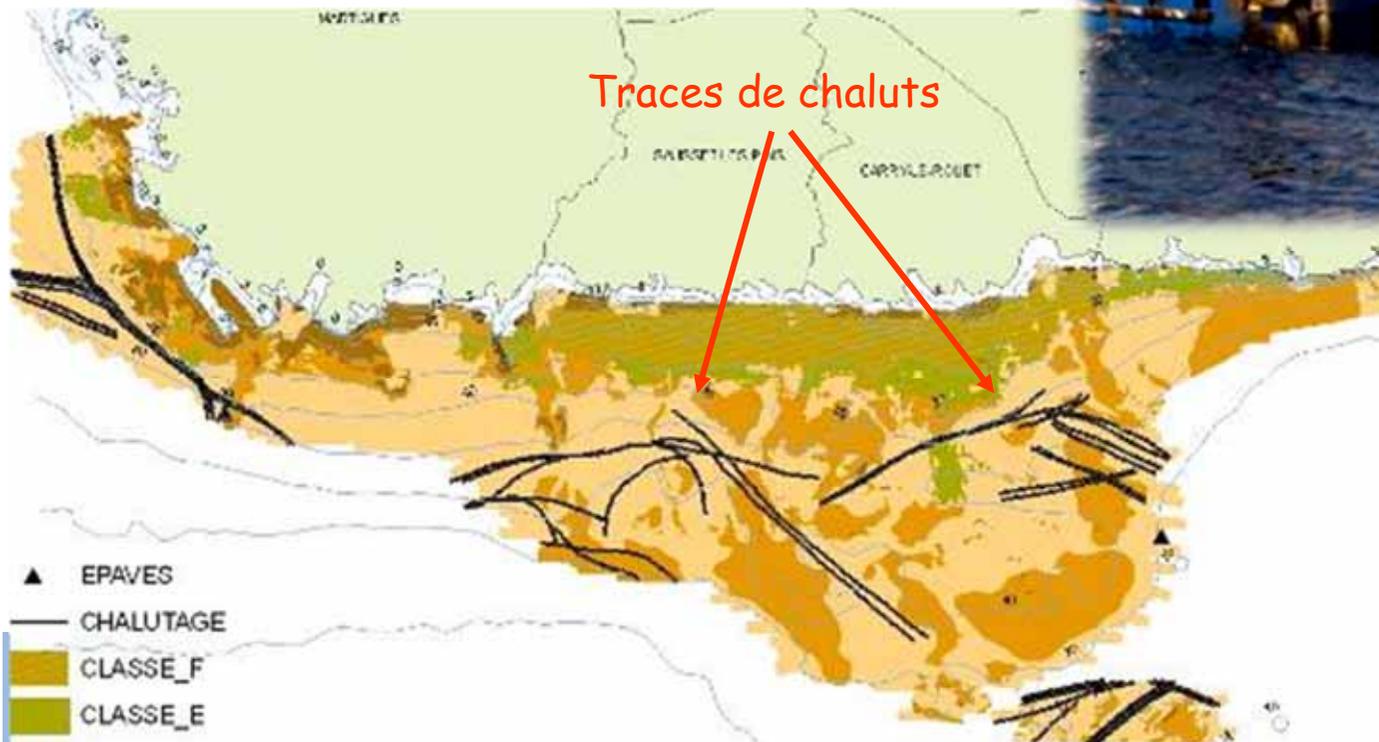
Cap sur Natura 2000 en mer





Atteintes, facteurs de risques sur les autres habitats

- Impact du chalutage, récurrent dans les 1,5 MN





Autres facteurs de risques à analyser

- Présence de macro-déchets
- Engins perdus de pêche professionnelle (filet, nasse, cordage) et de loisir (ligne, plomb, hameçon, pierre)
- Impact des mouillages (plaisance, plongée, balisages saisonniers)





Avancement des inventaires socio-économiques et premiers résultats





Les usages en mer sur la Côte Bleue

Le Parc Marin dispose de nombreuses données issues d'inventaires sur la pratique des différents usages en mer :

- Travail de thèse (K. Leleu) sur la pêche professionnelle sur la Côte Bleue (2009-2011, programme PAMPA-GAIUS)
- Programme Empafish (2006) : 1328 questionnaires plongeurs, apnéistes, pêche récréative
- Comptages de fréquentation (en été depuis 2006, cycle annuel 2008-2009)
- Campagne Ecogestes, 70 questionnaires spécifiques été 2010 plaisanciers
- Programme Pampa (2008/2009) : 1795 enquêtes pêche récréative





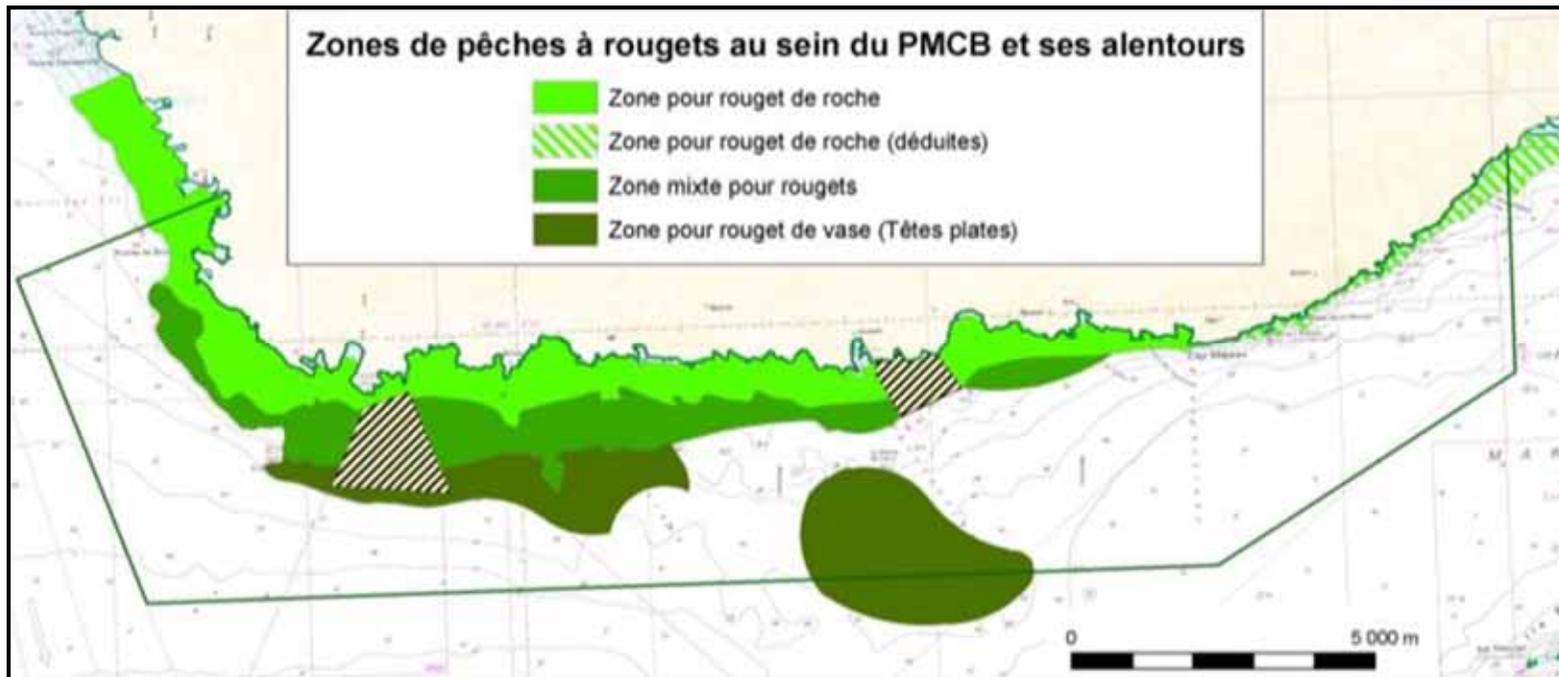
La pêche professionnelle

Exemple d'activité aux petits métiers: les rougets et la soupe (thèse Kévin Leleu)

Période

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Fort	
Moyen	
Faible	

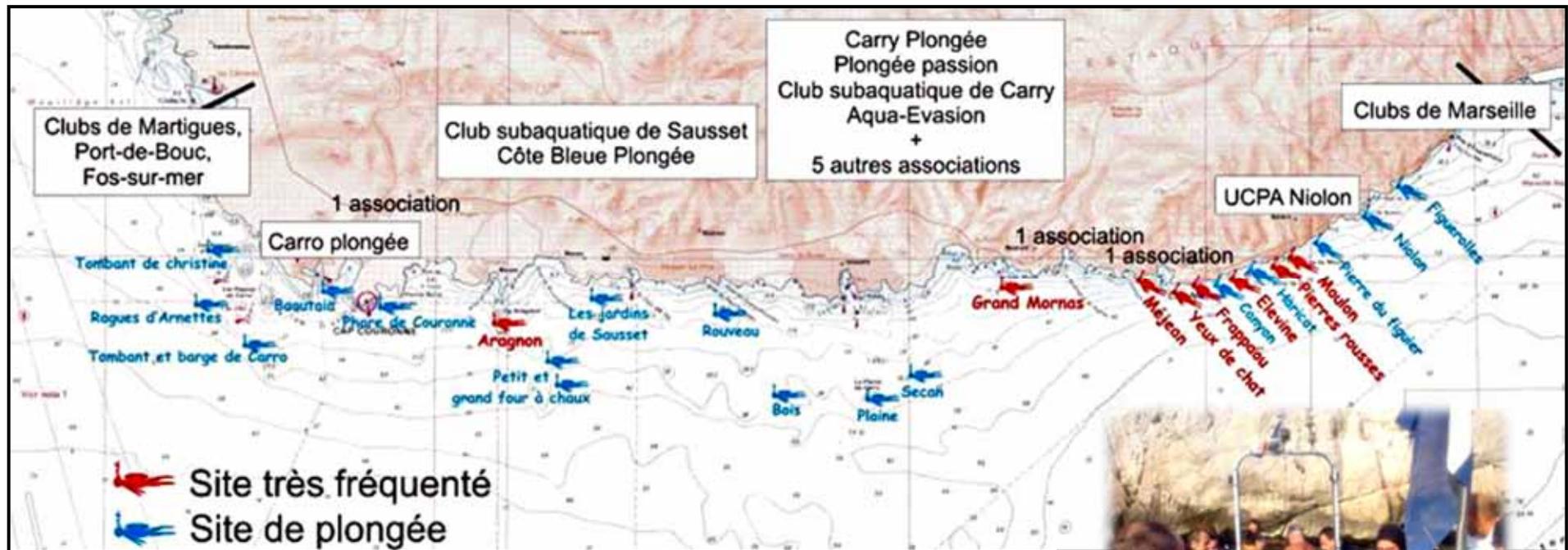


Profondeur : < 5m jusqu'à 60m pour les « Têtes plates »
 Habitat : sable et herbier de posidonie ; fonds meubles



La plongée subaquatique

Une estimation de 100 000 plongée/an, 32 structures, 35 sites

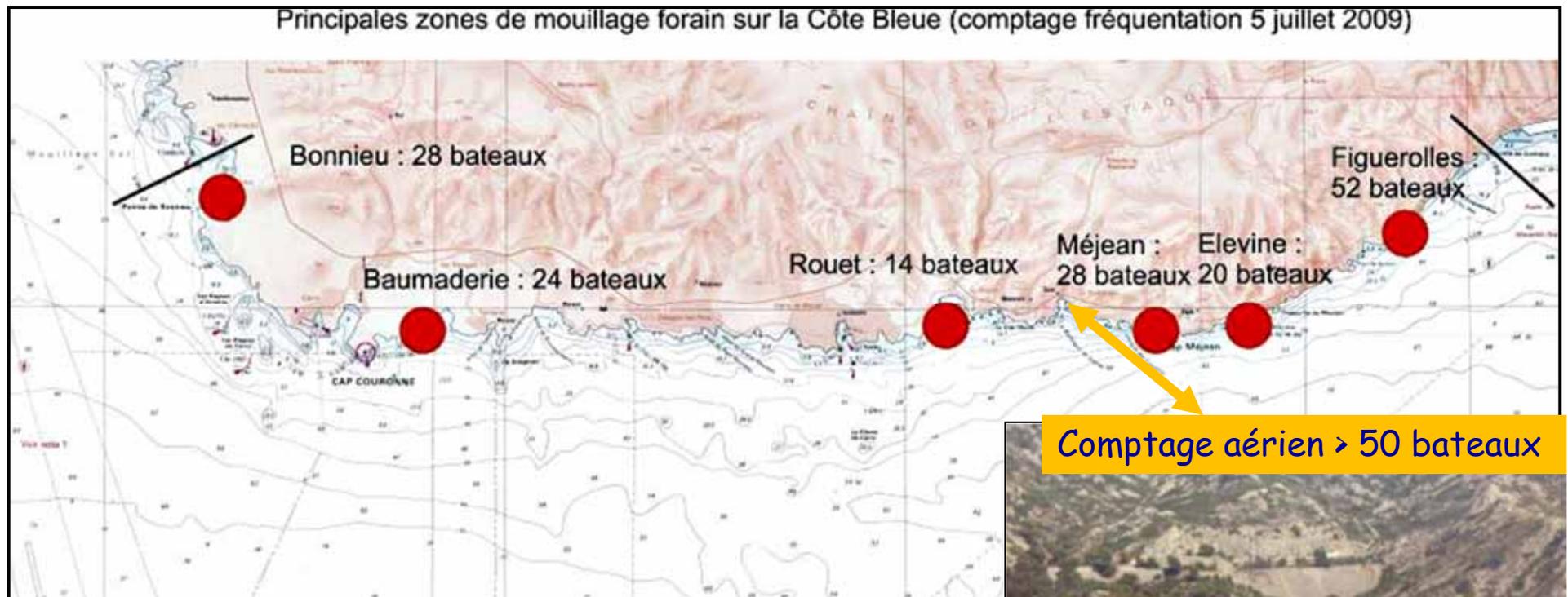




Le mouillage, circulation nautique, plans de balisage

Principales zones de mouillage forain sur la Côte Bleue
Dispositifs saisonniers de balisage

Principales zones de mouillage forain sur la Côte Bleue (comptage fréquentation 5 juillet 2009)



Comptage aérien > 50 bateaux





Evaluation de la fréquentation

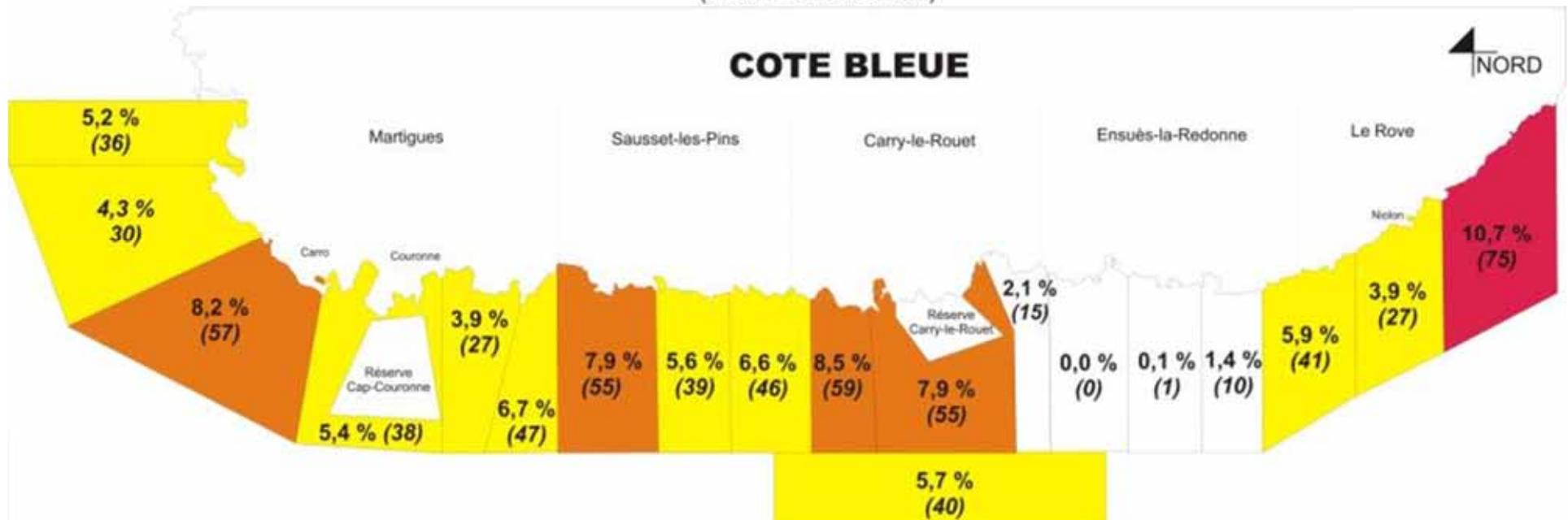
Des comptages réalisés par le Parc sur un cycle annuel : 2008-2009

➔ Cumul d'observation de 17 818 personnes sur 59 j :

4707 pêcheurs embarqués / 4373 pêcheurs du bord / 1671 chasseurs / 3330 plongeurs / 3737 autres



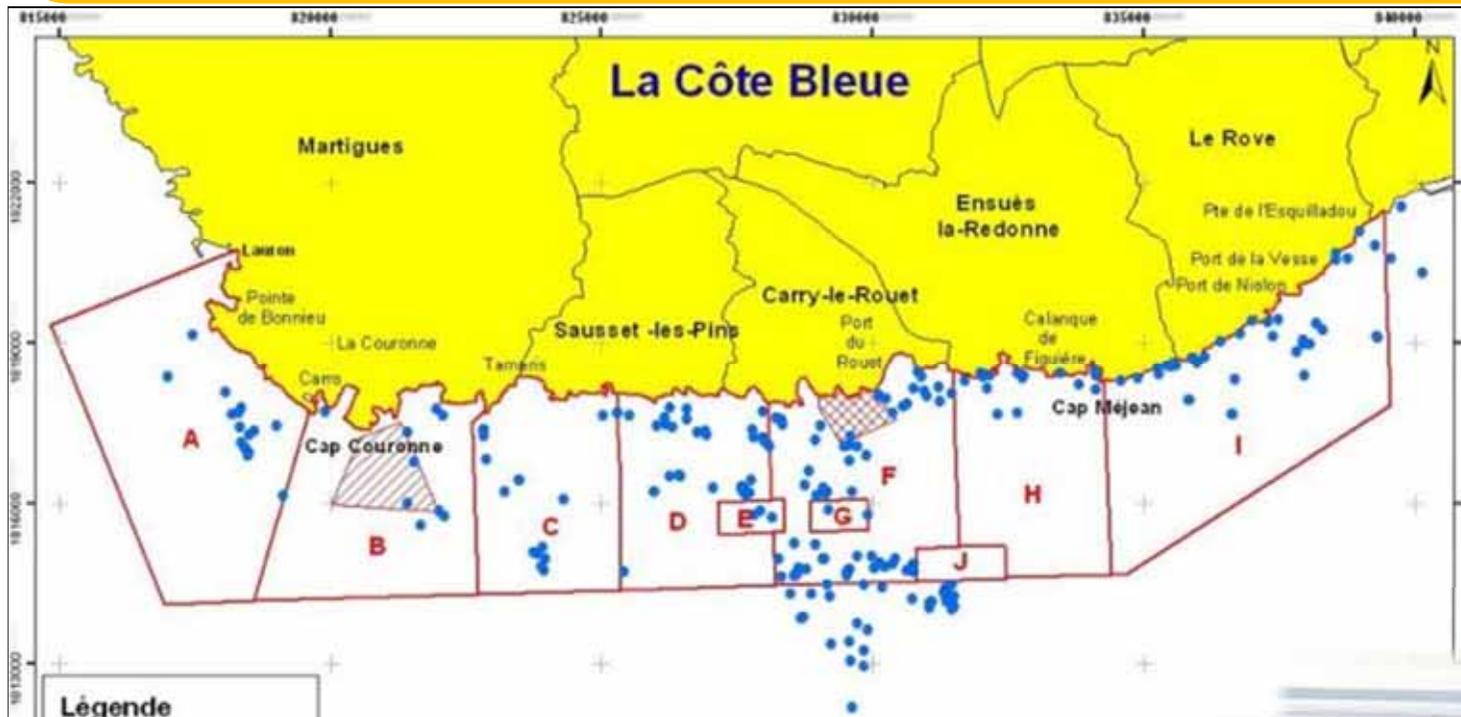
Répartition du nombre de bateau de pêche récréative - Juillet/Août 2010
(N total = 698 bateaux)





La pêche récréative

1795 enquêtes



Effort de pêche. Localisation des postes

Étude des captures : 78 espèces
9 158 poissons mesurés = 766,1 kg





La pêche récréative

Qui est le pêcheur ?

- Un homme (93%) âgé \approx de 55 ans (38% de retraités)
- Il pêche depuis plus de 20 ans (61%)
- Quasi-exclusivement sur la Côte Bleue (68%)

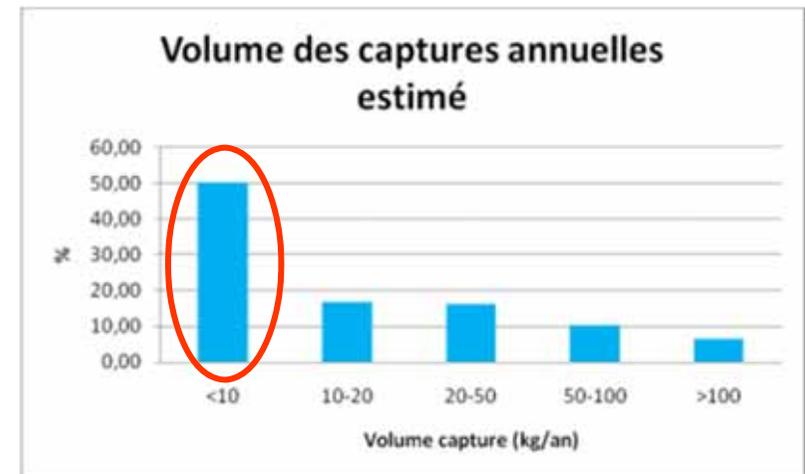


Quand pêche-t-il ?

- Il pêche toute l'année, plutôt le matin
- Il pêche en moyenne 4h30 par jour et 52 jours/an
- Non affilié à une structure de pêche (86%)

Combien pêche-t-il, d'après lui ?

- Il estime pêcher entre 38 et 122 kg /an
- 2 catégories de pêcheurs :
- 50% pêchent moins de 10 kg/an
 - 17% de « gros » pêcheurs (> 50kg/an)

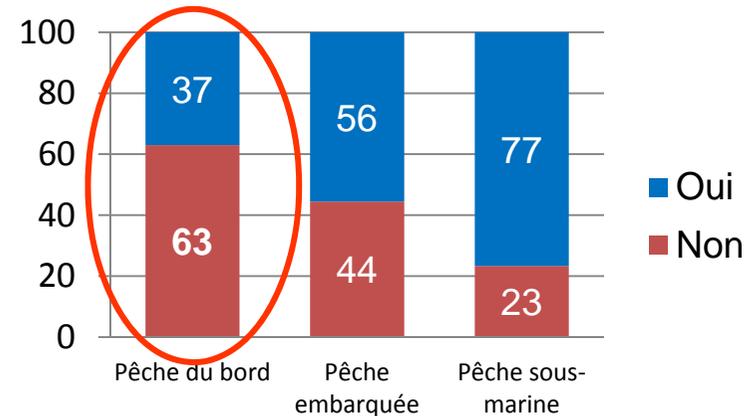




La pêche récréative

Les captures

- Tailles minimales de capture mal connues (pêche du bord)
- 71% des Girelles, et 34% des Serrans sous la maille (12 cm)
- Rendements très variables selon l'activité pratiquée
- 1 pêcheur sur 2 sans prises au moment de l'enquête



	Pêche embarquée	Pêche du bord	Chasse sous-marine
N Espèces	63	53	27
N Individus	6 059	2 886	213
Biomasse	501 kg	185 kg	77 kg





Quels enjeux pour
la plaisance - pêche récréative ?





Problématiques de la plaisance - pêche récréative

Les problématiques à débattre concernant les enjeux liés à Natura 2000 sur la Côte Bleue nous paraissent les suivantes :

- Mouillages
- Pêche : rôle de frayère de certains habitats, prélèvements de juvéniles
- Engins perdus
- Rejets de macro-déchets
- Rejets des eaux vannes, hydrocarbures
- Piétinement de la frange littorale lors du débarquement





Problématique de l'impact des mouillages

Les mouillages répétés peuvent entraîner une dégradation sérieuse des fonds par :

- Frottement de la chaîne sur la zone d'évitement du bateau
- Arrachage de la flore et la faune fixées
- Propagation d'espèces invasives
- Engins perdus





Problématique de l'impact des mouillages

Les habitats/espèces d'intérêt communautaire les plus sensibles à ces impacts sont:

- Herbier de Posidonie
- Coralligène (gorgones, bryozoaires)
- Grande Nacre



Les usages concernés par la problématique du mouillage sont :

- ☑ Les plaisanciers (moteur ou voile)
- ☑ Les pêcheurs en bateau (ligne ou chasseurs sous-marins)
- ☑ Les plongeurs
- ☑ Les pêcheurs professionnels (chaluts ou filets)
- ☑ Les navires de commerce



Problématique de la pêche récréative

- La pêche récréative ne touche pas d'espèces prioritaires Natura 2000.
- Natura 2000 ne porte pas sur la gestion des ressources de pêche.

Cependant le rôle essentiel de frayère de l'habitat de l'herbier de Posidonie par exemple est à prendre en compte au regard des prélèvements de poissons juvéniles

Usages concernés :

- ☑ Les pêcheurs du bord
- ☑ Les pêcheurs embarqués
- ☑ Les chasseurs sous-marins
- ☑ Les pêcheurs professionnels

Tailles minimales des organismes marins - Méditerranée

Règlement CE 1967/2006 du 23.12.2006 - (source: Affaires maritimes de Var - maj 17/09/2009)

Noms scientifiques	Noms communs	Tailles minimales	Photos
<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar (Lang)	25 cm	
<i>Diplodus senechis</i>	Aparillon (Patache)	12 cm	
<i>Diplodus puntazzo</i>	Bar à nœuds pointés	18 cm	
<i>Diplodus sargus</i>	Bar commun (or)	23 cm	
<i>Diplodus vulgaris</i>	Bar à tête noire (veinade)	18 cm	
<i>Engraulis encrinetulus</i>	Anchois	9 cm	
<i>Egglestonia spp</i>	Miron	45 cm pour les mâles et 50 cm pour les femelles	
<i>Lithognathus mionectes</i>	Merlu	20 cm	
<i>Merluccius merluccius</i>	Merlu	20 cm	
<i>Mullus spp</i>	Bouquet (Barbet du Vau-de-Rocher)	11 cm	
<i>Pagrus auratus</i>	Pagot aurate	17 cm	
<i>Pagrus pagrus</i>	Dorade commune (Dorade rose)	32 cm	



Problématique des rejets polluants

Plusieurs types de rejets polluants sont répertoriés :

- Macrodéchets
- Eaux vannes
- Hydrocarbures



Les polluants concernent les rejets organiques ou chimiques des bateaux stationnés en particulier en période estivale

Les usages concernés par la problématique des rejets sont :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les plaisanciers (moteurs ou voiles) | <input checked="" type="checkbox"/> Les jet skis |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les pêcheurs en bateau | <input checked="" type="checkbox"/> Tous les autres usagers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les navires de tourisme | <input checked="" type="checkbox"/> Ports et bassin versant |



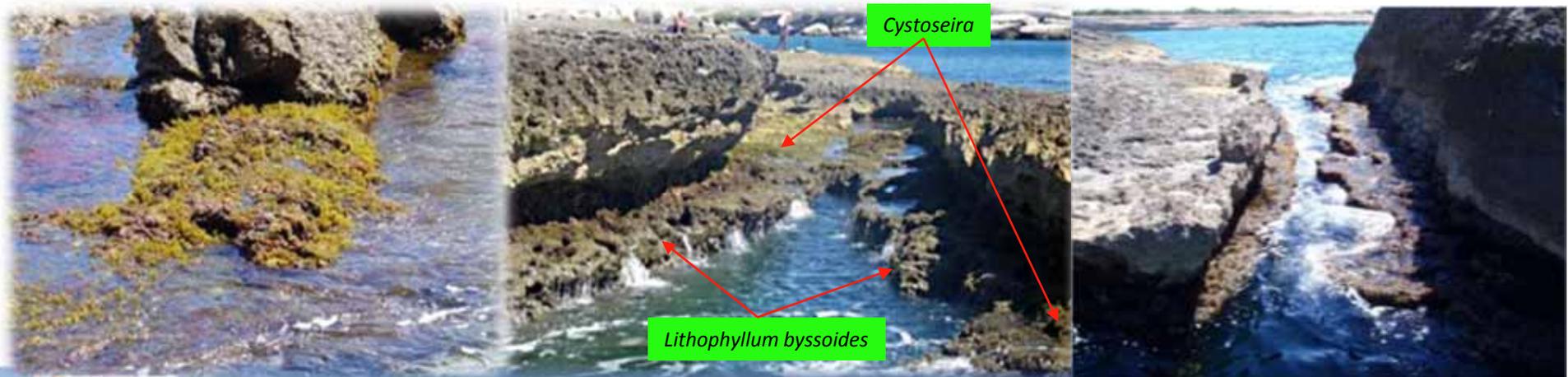
Problématique du piétinement de la frange littorale

La frange littorale est constituée à certains endroits par des habitats Natura 2000 à préserver, exemple :

- Encorbellement à *Lithophyllum byssoides*, code Natura 1170-12

Les usages concernés par la problématique du piétinement:

- ☑ Les pêcheurs du bord
- ☑ Les apnéistes, chasseurs
- ☑ Les kayakistes
- ☑ Les surfeurs
- ☑ Baigneurs, randonneurs, touristes,...





Vers quelles mesures de gestion des activités plaisance - pêche récréative?

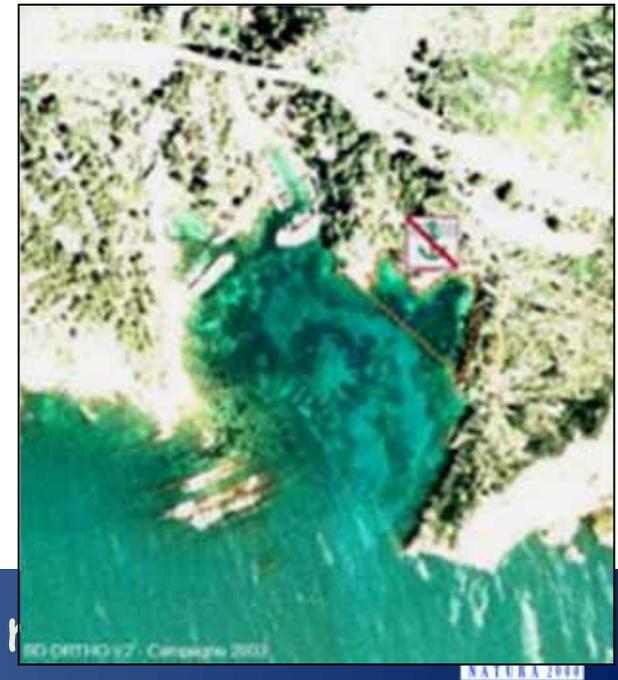
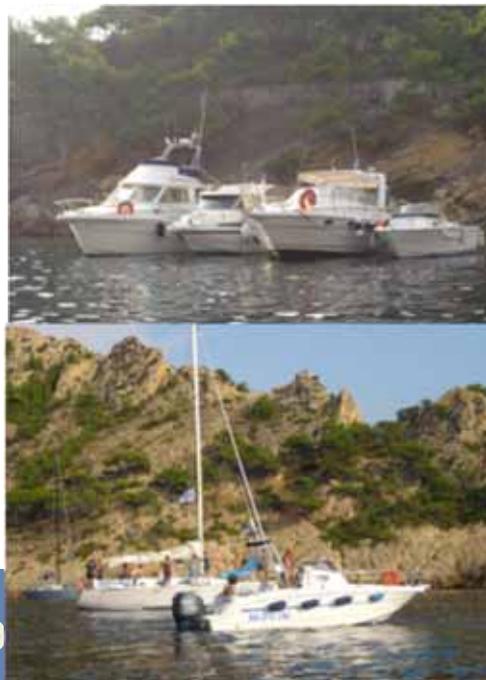
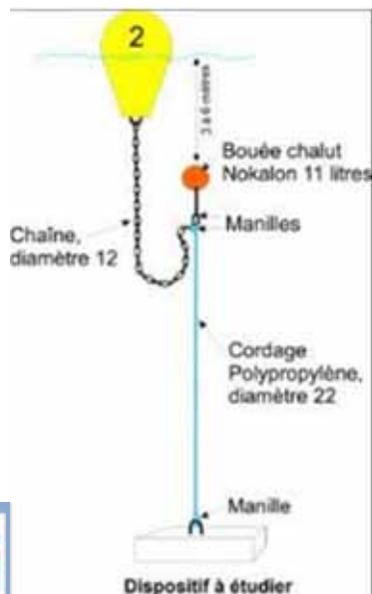




Gestion actuelle des activités sur la Côte Bleue

- Mouillage :

- Interdiction du mouillage dans les 2 réserves (1983 et 1997)
- Balisage des 300 mètres des communes, dès 2003
- Mise en place d'une ZIM/ZIEM calanque Méjean depuis 2007
- Campagne Ecogestes (depuis 6 ans) : sensibilisation sur les pratiques de mouillage et éco-citoyenneté





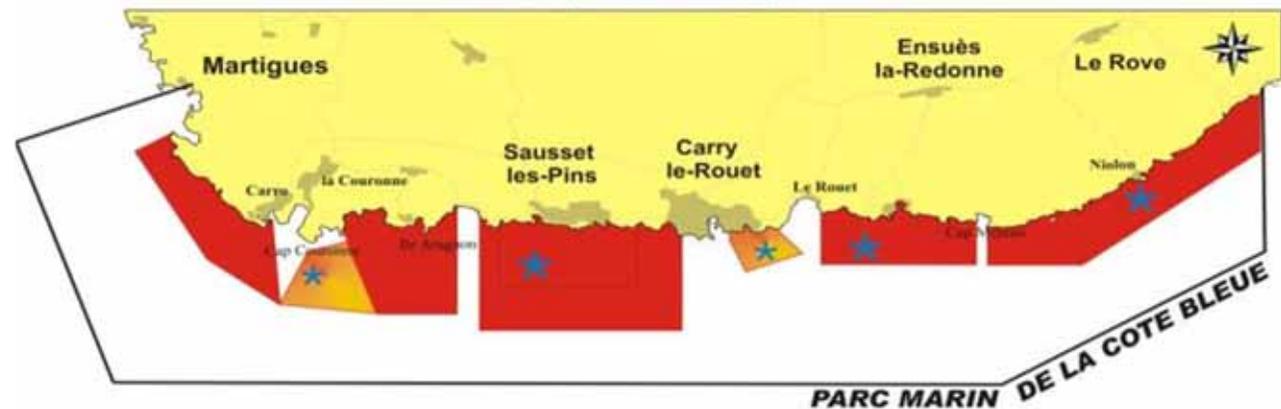
Gestion actuelle des activités sur la Côte Bleue

- Pêche de loisir :

- Interdiction de la pêche dans les 2 réserves (1983 et 1997)
- Installation de récifs artificiels de production et lutte contre le chalutage illégal
- Régulation des compétitions de chasse : accord trouvé avec les organisateurs
- Sensibilisation des usagers et plaquettes d'information sur la pêche de loisir
- Etudes et recommandations sur la pêche des oursins



Localisation des zones de compétitions de pêche sous-marine sur la Côte Bleue du 18 janvier 2004 au 18 juin 2005



- Légende :
- Limites de la concession accordée au syndicat mixte
 - Zones marines protégées
 - ★ Localisation des sites de récifs artificiels de production
 - Localisation des zones de pêche sous-marine lors des compétitions



Orientation des mesures de gestion pour la pêche-plaisance

Les orientations de gestion pour l'activité plaisance - pêche récréative sur le site Côte Bleue Marine pourraient être les suivantes :

- Construire et définir ensemble une Charte par activité (code des bonnes pratiques, information sur le milieu, caractéristiques et éléments de vulnérabilité des sites, édition de brochures de sensibilisation, ...)
- Associer les plaisanciers et les pêcheurs de loisir à une démarche de veille écologique : retour d'information sur les pollutions, l'évolution des captures, les espèces nouvelles (poisson lapin, poisson flûte) ou espèces invasives (caulerpes),...
- Mouillages : poursuivre sur les sites les plus fréquentés et les plus vulnérables la mise en place d'une organisation spatiale des mouillages, associée à un travail de sensibilisation (type Ecogestes)
- Pêche de loisir : travailler sur une déclinaison locale de la charte nationale (tailles minimales, caractéristiques et éléments de vulnérabilité des sites, exclusion d'espèces,)



Eléments de la charte pour une pêche maritime éco-responsable





Vers une charte pour une pêche de loisir éco-responsable

Charte pour une pêche maritime éco-responsable
(Grenelle de la mer) adoptée le 7 juillet 2010
(signée par 6 fédérations de pêche maritime)

Résumé

Article 1 : Gestion de la ressource

- a) Des outils de recueil de l'information seront mis en place par les pêcheurs
- b) La réglementation devra évoluer (selon les données) :
 - tailles minimales de capture;
 - ajouter ou retirer des espèces déclarées menacées;
 - périodes de repos biologiques;
 - limitation de prise journalière.
- c) Ne pas utiliser certaines pratiques de pêche (corde plombée, scooter sous-marin)
- d) Outils de sensibilisation au respect des tailles biologiques



Vers une charte pour une pêche de loisir éco-responsable

Article 2 : Echanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir

Dialogue permanent pour préciser l'évolution de la réglementation

Article 3 : Lutte contre la fraude

3.1. Contrôles : lutter contre la fraude de la pêche de loisir à but commerciale

3.2. Marquage des produits de la pêche de loisir

3.3. Mise en place de conventions pour la prévention

3.4. Des sanctions renforcées : saisie des navires ou véhicules utilisés

Article 4 : Déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir

Déclaration préalable et gratuite pour infos sur la réglementation et sanctions

Article 5 : Chantier réglementaire : valider les dispositions de la charte

Article 6 : Evaluation de l'application et de l'efficacité de la Charte

Mise en place d'un comité de suivi

Bilan de l'action chaque année pendant 2 ans

Evaluation à terme pour proroger/amender la charte ou permis de pêche en mer



Evaluation des incidences des activités,
premiers éléments de réponses...





Evaluation des incidences des activités

Pourquoi une évaluation des incidences ?

La France a été condamnée par l'Europe, qui a considéré que le dispositif français ne soumettait pas suffisamment de projets à évaluations d'incidences Natura 2000 (problèmes de transcription de la Directive Européenne « Habitats »).

L'évaluation des incidences est une étude :

- Ciblée sur les habitats et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés
- Proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles de l'activité

Nouveau dispositif avec les listes d'activités soumises à évaluation :





Présentation liste nationale et projet liste locale « mer »

La liste nationale concerne globalement :

- Les documents de planification communales
- Programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage

Particularités de l'élaboration de la liste locale « mer » :

- Une liste unique pour l'ensemble de la Méditerranée
- Possibilités de distinguer les impacts au dessus (oiseaux) et au-dessous (habitats marins)
- Beaucoup d'activités déjà inscrites dans la liste nationale

3 conditions pour la liste locale « mer » :

- Activités pratiquées au-delà de la laisse de basse mer
- Activités soumises à autorisation ou déclaration administrative
- Activités complémentaires à celles de la liste nationale



Contenu de la liste nationale et liste locale « mer »

LOISIRS NAUTIQUES

Liste nationale : manifestations nautiques (motorisées, budget > 100 000 €, titre national ou international) = **dans et hors sites**

Liste locale :

- manifestations nautiques de planches aérotractées = **en sites**
- Concours de pêche = **en sites « Habitats »**
- Randonnée en véhicules nautiques à moteur = **en sites**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EN MER

Liste nationale :

- schéma des structures des exploitations conchylicoles = **dans et hors sites**
- Titres domaniaux = **en sites**

Liste locale :

- Concessions de cultures marines hors schéma des structures = **dans et hors sites**
- Prélèvement de corail = **dans et hors sites**
- Prélèvement d'éponges, de roches vivantes = **en site « Habitat »**
- Introduction d'espèces exogènes = **en sites**



Contenu de la liste nationale et liste locale « mer »

ACTIVITES AERIENNES

Liste nationale : manifestations aériennes de grande importance = dans et hors sites

Liste locale :

- manifestations aériennes de faible et moyenne importance = en site « Oiseaux »
- Remorquage de banderoles = en sites « Oiseaux »
- Hélistations en mer = en sites
- Hélisturfaces en mer = en sites
- Feux d'artifice de catégorie 4 = en sites

ACTIVITES PATRIMONIALES

Liste nationale : rien pour la mer

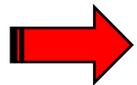
Liste locale : fouilles archéologiques subaquatiques



Principe du nouveau dispositif d'évaluation

Une étude des incidences avec un contenu graduel en fonction des enjeux :

- Une évaluation simplifiée en l'absence d'impacts significatifs
- Une évaluation complète lorsque la conclusion n'est pas évidente



Dispense d'évaluation pour les activités conduites dans le cadre de contrats Natura 2000 ou décrites dans les chartes

Exemple :

formulaire d'évaluation simplifié

PRÉFECTURE MARITIME DE LA NORTHERMANIE

NOTICE D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000

Par qui ?
Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose. Il sert alors de document d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou une incidence négligeable.

À quoi ça sert ?
Il permet, par une analyse préalable du projet et des enjeux, d'évaluer toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer la caractère négligeable de l'incidence. **Attention :** si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Pour qui ?
Ce formulaire permet au service administratif compétent le dossier, le service de développement dans le cadre de projets, de l'Union Européenne depuis ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du service départemental traitant le dossier :

Coordonnées du porteur de projet :

1. Description du projet, de la manifestation ou de l'aménagement

Une description détaillée du projet devra compléter le présent document

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'aménagement

b. Manifestation

Préciser quel type de manifestation est envisagé (exemple : manifestation sportive, randonnée) accompagné d'une description succincte (exemple : nature et durée prévue des parcours, nombre de randonneurs potentiels, ...)

c. Régime d'autorisation (Déclaration Temporaire (DCT) de Domaine Public Maritime (DPM))

Préciser quel type d'aménagement est envisagé (exemple : BDT, installation, zone de mouillage et d'ancrage, etc.) accompagné d'une description succincte (exemple : plans de projet, croquis, etc.)

d. Localisation et cartographie

- Le projet est situé :

En site(s) Natura 2000 ?
N° de site(s) : () () ()
N° de site(s) : () () ()

Non site(s) Natura 2000 : A quelle distance ?
A ... () ou () km au () du site N° de site(s) : () () ()
A ... () ou () km au () du site N° de site(s) : () () ()

* voir le site Internet <http://natura2000.fr>

- Délimitation de la zone concernée par le projet :

Indiquer les coordonnées géographiques, le littoral ou le rivage, les profondeurs maximales et minimales, les directions, etc.



Cap sur

Merci de votre attention.....



Plaisanciers, pêcheurs, plongeurs, construisons ensemble
notre Côte Bleue Marine de demain.....

